

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 8 avril 2013
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Nilangela
KREMPP – Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN.

Membres absents excusés:

M. Julien MULLER, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Michel REMINIAC, Conseiller Municipal,
M. Rémy KAISER, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Roger SCHAEFFER, Conseiller Municipal,
Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
M. Gérard DIOM, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint,
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint,
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée à Mme Nilangela KREMPP, Conseillère
Municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangea KREMPP,
Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2013

Reporté à la prochaine séance

Point 2 : Gestion 2012

N° 133-A1/13. Compte Administratif exercice 2012

Le Conseil Municipal,

- **Délibérant** sur le Compte Administratif de l'Exercice 2012 arrêté par la Commission "Finances - Budgets" lors de sa réunion du 25 mars 2013 et présenté par M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint au Maire,
- **Après s'être fait présenté** le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- **Sous la présidence de M. Jean-Sébastien SCHELL**, 1^{er} Maire-Adjoint, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales (Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion et ne prend pas part au vote),

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité (14 VOIX)

DECIDE

- 1° - **d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2012 qui est concordant avec les chiffres du Compte de Gestion 2012 de Mme la Trésorière de Mutzig** tout en remerciant M. le Maire pour sa bonne gestion de l'exercice écoulé, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

.../...

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		768.897,37 €
	soit environ	5.043.636,00 F
2 - RECETTES		846.255,42 €
	soit environ	5.551.072,00 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		77.358,05 €
	soit environ	507.436,00 F

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES		175.550,94 €
	soit environ	1.151.539,00 F
2 - RECETTES		125.519,34 €
	soit environ	823.353,00 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		50.031,60 €
	soit environ	328.186,00 F

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE		27.326,45 €
	soit environ	179.250,00 F

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 133-B/13. Compte de Gestion exercice 2012**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'Exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- 2 - Statuant** sur l'exécution du Budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

1° - de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2012, par Mme Brigitte BOURST, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 133-C1/13. Affectation de Résultats Gestion 2012

Le Conseil Municipal :

- VU ses délibérations du 8 avril 2013,
- n° 133-A1/13 portant «Gestion 2012» approuvant le Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2012
 - n° 133-B/13 portant "Gestion 2012 «Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2012 »
- qui conjointement font ressortir :
- ✓ en Fonctionnement, un excédent de **77.358,05 €**
 - ✓ en Investissement, un besoin de financement de **50.031,60 €**

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2012 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, le reste du résultat sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

1 ° - d'affecter une partie de 77.358,05 € à différents programmes d'investissement de 2012 comme suit :

DEPENSES		Excédents	Recettes
Chapitre Compte	INTITULE des PROGRAMMES	Déficit ex. 2012	Aff. Résultat C/1068
1641	Caisse du Crédit Mutuel C.C.M.	-42 913,08	42 913,08
2151	Travaux voirie	-7 118,52	7 118,52
84	Aménagement Rue de Rosenwiller	-7.118,52	7 118,52
001	Déficit d'Investissement 2012	-50 031,0	50 031,60

Excédent de Fonctionnement exercice 2012	77 358,05
Affectation 2012/2013	50 031,60
le reste en report à nouveau au Budget Primitif exercice 2013	27 326,45

2 ° - d'affecter le solde de 27.326,45 € en report à nouveau dans la section fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2013

3 ° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 3 : Gestion 2013

N° 134-A/13. Fiscalité locale directe

Considérant sa délibération du 25 juin 1984, n° 75/84 portant sur la "Fiscalité Locale Directe - Abattements sur la Taxe d'Habitation,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

1°- de maintenir les taux des quatre taxes locales

- Taxe d'Habitation, (T.H)
- Taxe Foncière sur propriété bâtie, (T.F.P.B.)
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie, (T.F.P.N.B)
- Cotisations Foncières des Entreprises (C.F.E.)

pour le calcul du produit fiscal attendu qui est imputé au **Chapitre 73** de la Section de Fonctionnement du **Budget Primitif de l'Exercice 2013** selon le tableau suivant (tels qu'ils sont précisés sur l'état 1259 COM établi par l'administration fiscale) comme suit :

LIBELLES	Bases notifiées en 2013 en Euros	Taux appliqués Cons. M.	Variation Taux	Produit correspondant en 2013 en euros €
Taxe d'habitation	1.921.000,00	13,06 %	1,000000	250.883,00
Taxe Foncière Propriétés Bâties	1.297.000,00	9,61 %	1,000000	124.642,00
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	26.800,00	46,65 %	1,000000	12.502,00
Cotisation Foncière des Entreprises	197.600,00	6,85 %	1,000000	13.536,00
Total pour l'année 2013				401.563,00

2° - **de transmettre la présente à :**

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 134-B/13. Budget Communal : BP exercice 2013

Le Conseil Municipal :

OUÏE l'exposé conjoint de Monsieur le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL donnant lecture du **Budget Primitif de l'Exercice 2013** élaboré par la Commission Communale "Finances-Budgets" dans sa séance du 25 mars 2013,

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 133-A/13 portant fiscalité directe locale pour l'année 2013,

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 133-C1/13 portant affectation du résultat 2012 du Budget principal de la Commune,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

1° - **de voter le Budget Primitif de l'Exercice 2013**, présenté par M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Maire-Adjoint, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		865.300,00 €
	soit environ	5.675.996 F
2 - RECETTES		865.300,00 €
	soit environ	5.675.996 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT : (1)

1 - DEPENSES		836.300,00 €
	soit environ	5.485.768 F
2 - RECETTES		836.300,00 €
	soit environ	5.485.768 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		0,00 €

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE **0,00 €**

(1) dont - opérations pour compte de tiers

Dépenses -Recettes au chapitre 45 pour un montant de 46.000,00 €

2° - **de transmettre la présente à :**

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 134-C/13. Subvention exceptionnelle : Institut la Providence**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 134-B/13 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013 et notamment les crédits inscrits au compte 6574 « Subventions »,

VU la demande du 15 mars 2013 de M. le Directeur Adjoint de l'Institution de la Providence sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de la classe de 3^{ème} 7 qui participeront à un voyage culturel à Venise dont le séjour aura lieu du lundi 8 avril 2013 au vendredi 12 avril 2013 - 1 élève habitant la Commune est concerné,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés à l'Institution de la Providence de Ribeauvillé et imputés au compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints d'établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - ✓ Mme la Sous – Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,
 - ✓ M. le Directeur Adjoint de l'Institution de la Providence de RIBEAUVILLE.

N° 134-D/13. Instruction de demande de subvention :**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 134-B/13 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013 élaboré arrêté en commission de finances le 25 mars 2013, notamment les crédits inscrits en section d'Investissement,

SUR proposition de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **de demander**, le cas échéant toutes les subventions auprès des diverses instances, soit de l'Etat, de la Région ou du Département pour tous les travaux d'investissement ou d'équipement dont les crédits sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif de l'Exercice 2013 de la Commune de GRESSWILLER
- 2°- **de charger Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints** d'instruire utilement toutes ces demandes de subventions
- 3°- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoints** à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers

Pour extrait conforme



Le Maire

Jean-Louis WIETRICH

Point 7 : Divers**Cession des terrains**

M. et Mme GALLARD Grégory envisagent de céder gratuitement les parcelles cadastrées section 3 n° 438 de 20 m², 439 de 211 m² et 458 de 23 m² faisant le tour de l'ancienne propriété WECKBACH. On serait tenté d'approuver cette acquisition de terrain devant tomber dans la voie publique. Cependant si les parcelles 438 et 458 ne posent pas de problème, il n'en est pas de même pour la parcelle 439 étant donné que cette dernière est grevée de servitudes – Cette cession est reportée ultérieurement pour plus d'information. Nota : Si acte administratif, pas de frais, si acte notarié les frais sont à la charge de l'acquéreur soit la Commune de GRESSWILLER.

Horloge

M. Michel ROHR a présenté lors d'une séance informelle du Conseil Municipal le projet devant intégrer l'ancienne horloge de l'Eglise Catholique Saint-Martin – Ce projet évalué à 12.000,00 € (imprévus compris) pourraient être installés dans le coin formé par l'entrée à la cour de l'Ecole Élémentaire et l'entrée à l'Ecole Maternelle, Bibliothèque Municipale et Planétaire. Ce positionnement n'est pas judicieux même s'il pouvait bénéficier des fondations de deux côtés. Un autre emplacement à proximité de la salle du Temps Libre est plus approprié. Il devrait recevoir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France à Strasbourg. Attention dans l'évaluation du coût, la main d'œuvre n'est pas comptée.

Terrains communaux

L'arpentage a été réalisé par le cabinet GANGLOFF Emile, Géomètres-expert et il ressort deux terrains de construction de 5,00 ares chacun issus de la parcelle primitive section 3 n° 415/237 d'une superficie totale de 23,58 ares. Les branchements alimentation en eau potable (AEP) et assainissement (eaux pluviales et usées) seront réalisés côté rue de Rosenwiller et rue des Perdrix. Le branchement au réseau gaz rue de Rosenwiller est également réalisé et il faut encore faire celui du côté de la rue des Perdrix.